



QUE RESSENTIRIEZ - VOUS ...

SI VOTRE ENFANT DEVENAIT VICTIME

POUR QUE D'AUTRES DEVIENNENT PARENTS ?



IAM - Illégalement Adopté.e Monde

Création : 14 juillet 2022

Statut : Association de loi 1901

Portée : Nationale et internationale

Focus : Adoptions internationales depuis 1950 jusqu'à nos jours, couvrant l'ensemble des pays d'origine.

Dimension internationale :

Membres et dossiers : Notre association a une dimension internationale, manifeste à travers ses membres et ses dossiers.

Demandes étrangères : Nous avons également reçu des demandes en provenance des États-Unis et d'Angleterre.

Affiliations & Collaboration :

Nous faisons partie d'**Initiative Justice** (Europe) et de la **FEDD** (France), nous commençons à travailler avec la Liga Guatemalteca de Higiene Mental(Guatemala) et d'autres ONG Guatémaltèques. Des discussions sont en cours pour d'autres pays d'origine.



Objectifs de l'association

Notre association milite et lutte contre :

- les adoptions illégales
- les enlèvements
- la traite d'êtres humains
- les disparitions forcées

Nous travaillons et collaborons avec toutes **associations** et **organismes** au **national** comme à l'**international** afin d'œuvrer à l'**intérêt supérieur de l'enfant** et à la **reconnaissance des victimes** qui sont maintenant **adultes**.

Les Piliers de l'Association IAM

Les piliers de l'association IAM sont basés sur plusieurs axes, notamment les suivants:

Le droit à la vérité



Le droit à la Justice



Le droit à l'identité



Le droit à une
réforme
institutionnelle



Le droit à la
réparation

Le droit à la vérité

● Connaissance du Passé :

Les victimes ont le droit de **connaître l'intégralité de leur passé**, y compris les raisons, les moyens et les **responsabilités** à tous les niveaux - **des États** (pays d'origine et pays d'accueil), **des institutions, des œuvres privées** et des personnes comme **les adoptants** - qui ont été **impliqués** dans leur adoption lorsqu'ils étaient enfants.

● Contournement des Législations :

Les victimes doivent être informées des méthodes utilisées du côté français pour **contourner diverses législations** et **normaliser une situation qui ne pouvait pas l'être**.

● Appel à une véritable enquête :

Les victimes doivent pouvoir obtenir une véritable enquête, comme cela a été fait dans d'autres pays. Cela contraste avec la situation en France où la mission d'inspection n'a pas répondu à sa propre mission : **"identifier les pratiques illicites passées pour éviter leur répétition et répondre aux demandes des adoptés et de la société civile"**.

● Preuves d'Illégalité :

De nombreux documents dans différents dossiers démontrent qu'il était **impossible** que les différents acteurs français, dont la justice, n'aient pas été au courant de l'illégalité de la présence de l'enfant. **Présence qui sera normalisé par une adoption plénière.**

● Prudence vis-à-vis de la Mission d'Inspection :

IAM a toujours exprimé une grande prudence concernant cette **mission d'inspection** qui sert d'autres intérêts que ceux des victimes. **IAM réaffirme sa position à la lumière des recommandations formulées** dans le rapport suite à cette mission d'inspection et des avis négatifs déjà exprimés par le gouvernement concernant le **peu de recommandations** concernant les **victimes** et **la réparation des crimes subis**.

Le droit à la justice

● Soutien Juridique :

Offrir un **soutien juridique** aux personnes concernées et un accompagnement dans le cadre d'une **justice** transitionnelle.

● Formation des professionnels :

Nous demandons que les professionnels, qu'il s'agisse de **juges, d'avocats** ou **d'enquêteurs** de police, **soient formés**.



● Justice pour les Victimes :

Nous demandons une **justice réelle pour les victimes** et une **véritable criminalisation de tous les acteurs** qui, de près ou de loin, ont participé aux **crimes** dont nous sommes **victimes**.



● Problème (s)

- **aveu** d'un officier de police de ne pas avoir de **connaissance** sur **les adoptions illégales** alors qu'une enquête doit être menée et que les victimes doivent être entendues.
- Lors de l'**audition de IAM** pendant la **mission d'inspection**, la représentante de la justice a mentionné qu'il n'y aurait **pas d'annulation** des **jugements d'adoptions**.
- Parmi d'autres

Le droit à l'identité

● L'adoption plénière et l'identité :

Une personne, qui a été adoptée de manière plénière suite à la normalisation - **qui est normalement impossible** - d'une série de crimes, possède **le droit inaliénable** de connaître sa **véritable identité**.

De plus, elle a le droit d'obtenir tous les documents d'identité originaux, dans le cas où ils existent.



Le droit à une réforme institutionnelle

● Identité d'origine des victimes:

Nous soutenons la **suppression** de l'**Identité française illégale créée**.



● Mise en œuvre des déclarations internationales :

Nous plaidons pour l'adoption de la déclaration commune concernant l'adoption internationale illégale, émise par les **experts des Nations Unies le 29 septembre 2022** et pour l'application de la **directive européenne** sur les adoptions illégales considérées comme traite d'être humain depuis la **Directive 2011_36_UE** du 5 avril 2011.

● Prescription :

Nous plaidons pour **une adaptation des délais de prescription** en accord avec la gravité des crimes subis (enlèvement, traite d'être humain, disparitions forcées, etc.), considérés comme des **crimes continus**. Nous proposons qu'au minimum, le délai de prescription commence à courir à partir du moment où la victime prend connaissance des faits.

● Réglementation des tests ADN :

Nous appelons à l'établissement d'une **réglementation juridique pour l'autorisation des tests ADN encadrés**. Ces tests ont révélé un grand nombre d'adoptions illégales dans le monde entier.

En France, non seulement les tests ADN sont interdits, mais ils sont également criminalisés, ce qui est déplorable pour une victime d'adoption illégale pour laquelle **la France porte inévitablement une part de responsabilité**.

Le Droit à la Réparation

La réparation peut prendre plusieurs formes, notamment psychologiques, financières et administratives. Il pourrait y avoir d'autres formes de réparation possibles en fonction des besoins spécifiques de chaque individu.

● Suppression de l'Identité française :

Les personnes qui ont obtenu leurs documents d'identité d'origine, rétablissant ainsi **leur véritable identité** qui n'a jamais été perdue, devraient pouvoir obtenir **la suppression de l'identité française artificielle créée et du faux lien de filiation**.

Tout comme un enfant français enlevé puis récupéré verrait son identité d'origine préservée, la personne illégalement "adoptée" doit pouvoir bénéficier des mêmes droits sans une nouvelle tentative de normalisation d'enlèvement en mixant les deux identités.

Bien sûr, si c'est le choix de la personne victime de mixer les identités, ça lui appartient!



● Réparation Continue :

La réparation ne concerne **pas uniquement le passé**, car **les victimes continuent de subir** les conséquences des crimes et ce, **jusqu'à leur décès**.

La personne victime doit avoir la possibilité d'être enterrée près de ses proches sous son identité véritable, ce qui est impossible en cas d'adoption plénière ou risque de créer des conflits.

● Nationalité Française pour les Victimes :

La nationalité française doit être donnée aux victimes qui à leur demande se verront supprimer l'identité française illégale, dont la présence de longue date sur le territoire n'est pas de leur fait!

Ce ne sont pas des migrants illégaux, mais bien des personnes **victimes d'enlèvement**, de **traite d'êtres humains**, de **disparition forcée**, etc.

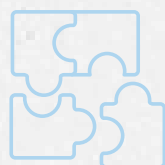
Par Identité française illégale, nous entendons l'identité attribuée à une personne adoptée illégalement, sans respect des lois et procédures d'adoption internationales.

Accompagnement psychologique

L'association envisage un soutien psychologique pour être plus à l'écoute et surtout pour mieux assister les personnes adoptées et leurs proches tout au long des différentes étapes afin de questionner la légalité de leur adoption y compris via la recherche d'origines et des situations qui peuvent en découler.

Cela a été le cas lors de l'information donnée aux personnes adoptées dont nous avons retrouvé l'identité jamais perdue. Comme le travail que nous sommes en train de mettre en place pour les personnes d'origine guatémaltèque avec une ONG partenaire qui œuvre dans le soutien psychologique depuis plus de 70 ans.

Notre désir est d'apporter un double espace d'écoute et de bienveillance grâce à la présence d'un professionnel sensible à la notion des adoptions réalisées illégalement (psychologue) et d'apporter également une écoute plus personnelle grâce aux fondateurs.trices de l'association dont certain.es sont victimes (plaintes déposées ou en cours)



Travail Continu de l'Association

Double identité

Les personnes adoptées qui retrouvent leur identité d'origine font face à une réalité complexe. Elles découvrent les crimes dont elles ont été victimes, racontant une histoire différente de celle fausement relatée par les adoptants et les acteurs de l'adoption illégale.

L'adoption illégale normalisée

Il est même inexact de parler d'adoption illégale lorsque seule la France a normalisé des crimes en une adoption plénière, alors qu'il n'y a eu aucune adoption dans le pays d'origine.

Cette réalité englobe également d'autres crimes et maltraitements perpétrés par les adoptants ou leur entourage.



Justice Européenne

C'est dans ce contexte que IAM - Illégalement Adopté.e Monde s'inscrit dans l'Initiative Justice au niveau européen et a participé à la demande et l'obtention d'une nouvelle loi européenne pour protéger davantage les enfants d'aujourd'hui et permettre aux victimes d'hier de demander justice.

Entre Statut d'Étranger et Identité Française Illégale

Nous cherchons également à trouver des solutions adaptées avec des associations aidant les personnes étrangères afin d'ouvrir une voie fiable pour aider les victimes qui se trouvent dans le cas d'une double identité, à la fois légalement en France via une adoption plénière illégalement émise et illégalement sur le sol français car leur identité d'origine n'a pas de permis de séjour. La victime doit pouvoir recommencer à vivre pleinement sous son identité d'origine, sans être criminalisée et sans lien avec l'identité française. L'identité créée sur un acte illégal doit être supprimée. Cependant, elle ne devrait pas perdre sa nationalité française, qui constitue une réparation minimale en tant que victime.

